



# Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de  
l'Enseignement, de la Culture et de la  
Formation Professionnelle**

**FORCE OUVRIERE**

## L'indépendance syndicale

*«Le congrès de la FGF-FO approuve et fait sienne la position de la Confédération Générale du Travail FO qui ne donnera aucune consigne de vote aux élections politiques au 1er comme au 2ème tour quel que soit le cas de figure».*

Pour le SNUDI-FO 89, c'est la condition de l'indépendance syndicale. C'est la garantie de pouvoir toujours agir librement. Et cela se traduit clairement, dans l'action menée par notre syndicat, qui se fait dans le seul intérêt des personnels et de la défense de leurs droits et de leurs conditions de travail.

C'est pourquoi le SNUDI-FO 89 s'est inscrit pleinement dans la mobilisation et la grève du 7 mars, avec les hospitaliers, et se félicite avec le SNUDI-FO National et la FNEC-FP FO «du succès de la grève et de la manifestation nationale du 7 mars. 35000 manifestants fonctionnaires hospitaliers, territoriaux, de différents secteurs de l'État, employés de la Sécurité sociale, de Pôle Emploi, de l'action sociale avec les fédérations FO, CGT et SUD ont dit qu'ils n'entendent rien lâcher, aujourd'hui comme demain, sur les revendications (...)» ;

Le SNUDI-FO 89, à la suite des rassemblements et délégations du 1er février, poursuit la bataille engagée pour l'action commune pour imposer le retrait de la réforme de l'évaluation des enseignants. Là encore, que la réforme se nomme Châtel ou Vallaud-Belkacem, c'est la même logique et pour FO c'est la même réponse : c'est NON !

Avec la FGF-FO et la FNEC FP-FO, le SNUDI-FO se félicite du vote unanime des fédérations de fonctionnaires au Conseil commun de la fonction publique du 6 mars 2017 contre le projet d'ordonnance instaurant la mobilité forcée des fonctionnaires.

Les attaques sont nombreuses. Quel que soit le gouvernement, avant, pendant, après les élections : pas de trêve, Force Ouvrière se battra pour préserver nos droits !

**Défendez vos droits, renforcez le syndicalisme  
indépendant : Rejoignez FORCE OUVRIERE !**

**SNUDI 89  
FO**

## SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : décret remplaçants

Page 3 : SNUDI INFOS

Page 4 : L'organisation

**FO**  
la force syndicale

Dispensé de timbrage

MONETAU PPDC

**P**

**P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

n° 39 - date de parution : mars 2017

**Publication Trimestrielle — 0,15 €**

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

**-Imprimé par nos soins-**

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

**mail : fnectfpo89@gmail.com**

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

# REEMPLACANTS : de pire en pire...

## Signez la pétition nationale du SNUDI-FO !

Depuis plusieurs années, dans l'Yonne, les titulaires remplaçants n'ont plus la possibilité de choisir le type de postes et de mission de remplacement qu'il souhaite. En effet la distinction entre ZIL et brigade a disparu depuis un bout de temps, du fait du manque de personnel. Pour l'administration, on comprend bien l'intérêt : plus les personnels sont flexibles, plus la gestion est simple ! Mais pour les personnels c'est une remise en cause de nos droits et une dégradation de nos conditions de travail.

Dans ce sens, le SNUDI-FO 89 a toujours mené la bataille contre cette mesure départementale et demandé le rétablissement de cette distinction entre ZIL et brigade.

Mais, cette année, les remplaçants sont en ligne de mire... et, comme toujours, nos statuts aussi ! La ministre l'avait annoncé : il faut régler le problème du remplacement. Pas en embauchant plus de personnels (bien évidemment), mais en remettant en cause nos droits, en rendant les remplaçants plus flexibles et en s'attaquant aux enseignants absents.

Dans notre département, la DASEN continue à remettre en cause les types de postes de remplaçants. Ce sont maintenant les brigades stage et les TRS qui sont en voie de disparition. Résultat des courses : une brigade de remplaçants qui peut faire tous types de remplacements. En d'autres termes, boucher les trous, colmater les brèches. Quand on sait qu'à certains moments des collègues remplaçants sont retirés de la classe où ils exercent sur une longue durée pour aller calmer la grogne des parents dans une école où il n'y a pas de remplaçants depuis plusieurs jours, on comprend bien la logique d'ensemble...

Avec une brigade de remplaçants sans distinction des missions, on va toujours plus loin dans la flexibilité.

**Dans ce sens, le SNUDI-FO 89 a initié un vœu en CAPD, présenté avec le SNUipp et l'UNSA, voté à l'unanimité des représentants du personnel qui demande le rétablissement de la distinction entre brigade départementale, ZIL, brigade stage, remplaçant secteur (postes fractionnés) et brigade ASH.**

Mais la DASEN n'entend pas revenir sur cette décision et s'appuie pour cela sur une circulaire ministérielle (remettant en question, au passage, la mise au vote de notre vœu !!). Mais la circulaire en question, c'est la circulaire d'application d'un décret... qui n'est pas encore paru ! Aucune valeur réglementaire donc. Et même, dans ce décret, il revient aux DASEN de prendre la décision quant à la distinction des missions des remplaçants (article 2).

**Pour le SNUDI-FO 89, cela ne fait pas de doute : la DASEN est en mesure de revenir sur sa décision et de rétablir cette distinction !**

Mais ce n'est pas tout. Si ce projet de décret dévastateur pour les collègues remplaçants, pour nos droits et notre statut est publié et mis en place, ce n'est pas seulement les missions qui vont être impactées :

- remise en cause du droit à l'ISSR (en définissant le « territoire de la commune » comme « la résidence administrative » et en territorialisant son versement selon les départements),
- Affectation sur des postes vacants et perte de l'ISSR,
- Possibilité d'affectation de remplaçants sur un « service » pour y effectuer de nébuleuses « activités de nature pédagogique »

Par ailleurs, le projet de décret (annexe 5) s'attaque aux « absences perlées » : Pour les collègues qui sont absents, retournent en classe, puis sont à nouveau absents... et pour lesquels un véritable fichage et un « accompagnement » sous la tutelle de l'IEN serait mis en place : une remise en cause du congé maladie !

Pour toutes ces raisons, et contre cette nouvelle attaque contre les personnels enseignants,

**Le SNUDI-FO lance une pétition nationale pour exiger :**

**Non à la remise en cause de l'ISSR et des droits des titulaires remplaçants !**

**Retrait du projet de décret ministériel !**

**Signez et faites signer la pétition adressée à la Ministre,**

**à retrouver sur le site du SNUDI-FO 89 <http://89.fo-snudi.fr>**

## **PERMUTATIONS : 15% de satisfaction aux permutaions c'est largement insuffisant !**

Sur les 186 demandes icaunaises de changement de département, seules 29 d'entre elles ont été accordées lors de la phase des permutaions informatisées, soit 15% des demandes (largement en dessous de la moyenne nationale et académique)...

Pour obtenir la Côte d'Or il fallait un barème minimum de 636 pts...Cela concerne seulement 14 collègues ! C'est certes un peu mieux que l'an passé (peut-être commençons-nous à nous faire entendre), mais toujours très insuffisant ! Et cela risque de se répercuter sur le nombre d'exéats accordés !

**Il faut donc continuer à se mobiliser pour que la DASEN accorde un maximum d'exéats.**

Le 22 mars, lors du rassemblement devant l'inspection académique, le SNUDI-FO était présent aux côtés des collègues qui n'ont pas eu leur mutation. La secrétaire générale nous a reçus en audience et à cette occasion nous lui avons transmis les 120 signatures recueillies grâce à la pétition lancée en début d'année par le SNUDI-FO 89 :

**Pour un maximum d'exéats accordés !**

**Le recrutement au CRPE doit permettre de débloquent la situation des mutations !**

**Le département manque d'enseignants : recrutons !**

**Retrouvez la pétition sur notre site internet : <http://89.fo-snudi.fr/>**

**RASED** : Des enseignants ont écrit à l'Yonne Républicaine, suite à l'article publié en janvier au sujet d'une étude, expliquant que les RASED avaient des effets néfastes sur les élèves en difficultés... On ne lui donne plus les moyens, des milliers de postes sont supprimés, les départs en formation sont réduites à néant, l'inclusion fait des ravages... et, pour les noyer, sans scrupule, on accuse les RASED « d'avoir la rage »! Mais on comprendrait bien qu'ils aient la rage, les personnels des RASED !

Car, dans le même temps, la formation d'enseignant spécialisé CAPASH devient une formation d'aide à l'inclusion, le CAPPEI. Le SNUDI-FO continue à s'opposer aux cent heures de formation en moins, à la disparition des options, à la remise en cause de l'enseignant spécialisé au bénéfice de «personnels ressource». Nous continuons d'exiger une orientation adaptée au handicap et/ou aux difficultés de l'élève! **Pour défendre l'enseignement spécialisé et les RASED : Organisons-nous, mobilisons-nous ! Rejoignez le SNUDI-FO 89 !**

## **STAGIAIRES : STOP à la pression, NON aux licenciements !**

En comparaison avec l'époque des IUFM (qui étaient déjà une régression par rapport aux écoles normales), la formation des professeurs des écoles stagiaires s'est considérablement appauvrie.

Dorénavant, l'année de stage est un véritable parcours du combattant avec un mi-temps en classe, et ce que ça représente en préparations, corrections, surtout pour des débutants, les cours à l'ESPE, un mémoire, un master à terminer...

Le nombre croissant de démissions de stagiaires est éloquent. Et au bout du compte, aucune certitude quant à la titularisation.

Avant, obtenir le concours signifiait devenir fonctionnaire et être formé à son métier de professeur des écoles. Actuellement, l'obtention du concours ne semble plus rien garantir, le licenciement en fin d'année devenant une probabilité admise.

Face à ce constat, le SNUDI FO 89 rappelle ses revendications :

- non à la mastérisation
- non à la double tutelle Education Nationale / Université
- non aux pressions infligées aux stagiaires
- aucun mémoire supplémentaire pour les titulaires d'un M2
- refus des licenciements

Les Professeurs des Ecoles, Fonctionnaires Stagiaires n'ont pas à faire les frais d'une formation insuffisante : ils ont eu le concours, c'était là le temps de la sélection, l'année de stage, c'est le temps de la formation !

Si vous êtes concernés par ces « protocoles d'alerte » (visite supplémentaire, changement d'affectation,...), mis sous pression par votre équipe de suivi ou lors des visites, soumis aux différents « niveaux d'accompagnement »...

**Surtout ne restez pas isolés : Contactez le SNUDI FO 89 !**

# Le \$NUDI-FO 89 :

**Un syndicat indépendant pour la défense des droits et des statuts...  
et de l'Ecole de la République !**

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont malmenées par la territorialisation...

Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants.

Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la mainmise sur le fonctionnement de l'Ecole, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public : Organisons-nous pour dire NON !

Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !

Utilisez le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres...

**Syndiquez-vous au \$NUDI-FO !**

## Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : [snudifo89@gmail.com](mailto:snudifo89@gmail.com)

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES	2017
-------------	------------------------	------

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :</b>												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
<b>PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :</b>												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
<b>INSTITUTEURS :</b>												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
<b>ETUDIANTS, CONTRACTUELS :</b>		30 €										
<b>EVS-AVS :</b>		80 €										
<b>RETRAITES :</b>		97 €										
<b>Ajouter :</b>												
Chargés d'école : +4 €												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 €      5 à 9 classes : +12 €      10 classes et + : +15 €      - IMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations      Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												



**Rejoignez un syndicat libre et indépendant :**

**Rejoignez le \$NUDI FORCE OUVRIERE**

**SNUDI FO 89**

**de l'Yonne !**

## BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Instit  PE  Echelon .....

Etablissement d'exercice (adresse) : .....

Téléphone de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : .....

Montant de la cotisation : ..... Date : ..... Signature :

